Société Petro-Canada-Loi

quant à savoir qui a la mainmise, par combien, qui doit prendre combien d'argent, combien en laissera-t-on à l'industrie, et combien recevra la petite industrie comparativement à la grande industrie. Il est devenu presque impossible de prévoir quoi que ce soit. Il est impossible pour l'industrie de planifier plus de six mois à l'avance parce qu'elle ne sait pas où elle en est.

Il serait nécessaire que la mesure législative soit appliquée au plus tôt afin que les sociétés sachent à quoi s'en tenir. Lorsqu'on a besoin de capitaux importants, rien n'est plus difficile que de ne pouvoir planifier deux, cinq, dix ou quinze ans à l'avance sans connaître les règles du jeu. Même si les règles devaient s'avérer médiocres, il est absolument essentiel qu'elles soient établies au plus tôt et pour de bon.

Je me rappelle de nos échanges avec l'industrie à propos de l'environnement. Les entreprises tenaient à ce que la situation soit assez nette pour qu'elles puissent faire des prévisions. Malgré la rigueur des règlements, elles tenaient à ce qu'ils ne soient pas modifiés. Les règlements étaient sévères, mais elles voulaient qu'ils demeurent pendant cinq ou dix ans, afin de pouvoir planifier.

Il est un autre problème généralisé dans ce secteur en ce qui touche les provinces, et c'est la fuite et la pénurie des capitaux. Des entreprises importantes ont immobilisé leur capital. Celuici ne bougera pas jusqu'à ce que le programme énergétique national soit clairement établi. Certaines sociétés de forage ont dû partir, entraînant avec elles des ingénieurs compétents. Nous sommes en train de perdre une compétence technologique sans pareille, que nous avions mis de 20 à 25 ans à acquérir. Des ingénieurs doivent abandonner le domaine provincial des ressources énergétiques, en raison du climat d'incertitude et d'instabilité, de la pénurie de liquidités et ainsi de suite. C'est dommage. Cette fuite se fait aussi aux dépens du Canada. Évidemment, nous n'obtenons plus de capitaux étrangers.

Dans les provinces, en Alberta, surtout, des entreprises font faillite ou passent en d'autres mains dans l'industrie du pétrole et du gaz naturel. Les taux d'intérêt et la dette sont trop élevés.

Les gens qui participent à des travaux d'exploration s'efforcent de planifier d'avance. Or, tous ces petits entrepreneurs qui ont contracté des emprunts considérables doivent les renouveler en acceptant des taux d'intérêt très élevés. Nous assistons à une augmentation du nombre des faillites et à une concentration des entreprises, car les petits entrepreneurs doivent céder leurs affaires à de grandes sociétés. Si les entreprises se fusionnent, c'est à cause du projet de canadianisation et de l'instabilité économique.

Cela a abouti à l'aliénation régionale. Aucune question n'a causé jusqu'ici autant de division entre l'Ouest et le centre du Canada, et maintenant entre l'Est et le centre du Canada que la question énergétique. Elle met en cause d'énormes liquidités et d'énormes investissements. Elle fait intervenir le principe selon lequel chacun doit être maître chez soi. L'Ouest, qui a toujours souhaité une certaine indépendance par rapport au centre du Canada, et l'Est maintenant qui veut conserver les moyens qu'il a d'assurer son développement plutôt que de voir le centre du Canada s'en emparer. C'est la façon dont l'Ouest perçoit de plus en plus la chose. La désaffection régionale croît dans l'ouest du Canada parce qu'encore une fois, on affirme que le centre vient accaparer le contrôle de ses ressources. Les

ressources non renouvelables ne profiteront à l'économie qu'une seule fois. L'Ouest voudrait convertir ces ressources non renouvelables en ressources renouvelables, en dollars, en investissements et en une accumulation de richesses qui pourront par la suite être investies dans d'autres secteurs. L'Ouest craint un exode vers le Canada central des recettes tirées de l'exploitation de ses ressources et il n'a guère confiance en un système de répartition des richesses fondé sur une formule qui leur est étrangère.

(1830)

Cela provoque dans l'Ouest un changement d'humeur. On y passe de l'optimisme au pessimisme, du dynamisme et de l'enthousiasme à la colère et au désenchantement. Naturellement, ces sentiments ont donné naissance à des théories politiques qui ne sont pas nécessairement favorables à la stabilité du pays.

Je ne veux pas parler trop longuement de l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta, mais je tiens à dire qu'au cours des négociations qui y ont mené, nous avons été témoins de prises de position puériles marquées au sceau du dilettantisme. J'ai toujours trouvé décevant le chantage anquel les projets Alsands et de Cold Lake on donné lieu pour obtenir la conclusion d'un accord. J'ai toujours trouvé malheureux que l'Alberta ait décidé de réduire graduellement sa production pétrolière pour forcer la conclusion d'un accord. J'ai trouvé ces deux mesures inutiles. On constate en effet que les perspectives politiques changent dans ce jeu, et qu'après avoir dû accepter un accord peut-être insatisfaisant pour une ou deux années il est toujours possible de le renégocier plus tard pour en obtenir un meilleur.

Je crois que la nature de cet accord poussera le gouvernement albertain à se lancer dans d'autres domaines assez différents. Si j'avais quelque chose à voir avec les affaires de l'Alberta, je songerais très sérieusement à ne pas investir d'argent du Fonds du Patrimoine dans le projet Alsands. Il ne vaut guère la peine pour l'Alberta d'investir de l'argent dans un secteur de ressources qu'elle contrôle déjà. L'article 92A de la nouvelle constitution stipule en termes très précis que l'assemblée législative de chaque province a compétence exclusive pour légiférer dans le domaine des ressources naturelles non renouvelables. Si j'étais à la place des autorités albertaines et voulais m'assurer qu'une partie de l'argent y revienne du reste du Canada et que l'Alberta exerce une certaine mesure de contrôle sur le reste du pays en ce qui concerne le secteur énergétique, je songerais très sérieusement à acquérir la société Imperial Oil pour en faire une société de la Couronne de l'Alberta, ce qui me permettrait effectivement de contrôler non seulement une bonne partie des activités en Alberta, mais aussi une certaine partie des activités dans tout le reste du Canada. Je songerais certes à proposer au gouvernement fédéral qu'il ne garde pas tout le contrôle de Petro-Canada mais qu'il envisage sérieusement d'en partager la propriété avec les provinces. Je l'avais proposé à l'ex-gouvernement conservateur parce qu'en étant actionnaires, peut-être du tiers de Petro-Canada, les provinces pourraient intervenir directement dans l'établissement des politiques énergétiques nationales. S'il n'est pas possible de leur céder une partie des actions de Petro-Canada, peut-être le tiers réparti entre les dix provinces, il faudrait sûrement, à cause de l'influence de Petro-Canada sur notre future indépendance énergétique et sur la politique énergétique